Grand Poitiers Communauté urbaine

HABITAT, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, TRAVAUX

Vous remplacez votre chauffage au fioul ? Pr prime de 1000€ énergie Grand Poitiers

La suppression des chaudières au fioul constitue un enjeu majeur dans l'atteinte des objectifs stratégiqu encourager à convertir votre chaudière fioul par un système plus vertueux, vous pouvez bénéficier d'une

Publié le 04 octobre 2024

Double bénéfice pour les habitants : être aidé puis économiser

Grand Poitiers propose aux habitants une aide à la conversion des chaudières fioul pouvant aller jusqu'à 1 000 €.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- inciter les ménages éligibles à convertir leurs chaudières fioul au profit d'un système de chauffage moins émetteur de gaz à effet de serre et plus économe
- soutenir et valoriser le savoir-faire et l'économie des entreprises locales ;
- être adaptée à une "réalité du terrain" en soutenant la rénovation énergétique par étape ou la rénovation globale et permettant de se cumuler avec les autres aides disponibles au moment du passage à l'acte.

Comment bénéficier de ce programme ?

Pour bénéficier de ce programme, il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

- en amont des travaux, prendre rendez-vous avec un conseiller thermicien qui vous expliquera le dispositif et vous donnera le dossier d'aide à remplir ;
- fournir la facture finale par type de travaux subventionné portant une des mentions suivantes : acquittée, réglée ou payée, ainsi que la date de paiement, le tampon et la signature de l'entreprise (la fourniture de copies de factures est autorisée) ;
- fournir sur demande de la collectivité les 2 années de facturation énergétique suivant les travaux pour mesurer l'efficacité du dispositif.

Tout logement de Grand Poitiers ne peut prétendre qu'une fois à ce dispositif par type de travaux éligibles.

Des visites techniques inopinées pourront être réalisées par les techniciens de Grand Poitiers pendant et après la réalisation du chantier.

La collectivité se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'attribution et de versement de la présente aide.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les propriétaires occupants ou bailleurs.

Quels logements ?

- les logements individuels ;
- les logements déclarés en tant que résidence principale ou destinés à l'être ;
- les logements de plus de 2 ans d'ancienneté ;
- les logements situés sur Grand Poitiers.

Attention : Les extensions créées et les résidences secondaires ne sont pas éligibles au dispositif.

Quels travaux ?

Conversion d'une chaudière fioul au profit d'une :

https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/prime-grand-poitiers-energie-jusqua-1-000-euros-pour-alleger-sa-facture-denergie-45204?

- pompe à chaleur air / eau ;
- chaudière à condensation gaz ;
- chaudière à granulés bois.

Quelles entreprises pour effectuer les travaux ?

- Les entreprises situées sur le territoire de Grand Poitiers (ou dans un département limitrophe de la Vienne, lorsqu'aucune des entreprises du secteur ne pourra les réaliser soit pour des raisons de délai d'exécution ou de compétences techniques).
- Les entreprises doivent être labellisées RGE (Reconnu garant de l'environnement ou être en cours de labellisation.

TOUT SAVOIR SUR LE POINT INFO ENERGIE DE GRAND POITIERS(HTTPS://WWW.GRANDPOITIERS.FR/POINT-INFO-ENERGIE)

Comment constituer son dossier ?

Le dossier doit être constitué :

- du compte-rendu réalisé par le conseiller thermicien lors du rendez-vous attestant l'éligibilité du projet (fourni par le conseiller thermicien) ;
- du règlement du dossier de demande d'aide complété, daté et signé par le(s) demandeur(s) ;
- des devis descriptifs et détaillés des travaux ;
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- d'un justificatif de domicile ;
- de la facture finale par type de travaux subventionné portant une des mentions suivantes : acquittée, réglée ou payée, ainsi que la date de paiement, le tampon et la signature de l'entreprise (la fourniture de copies de factures est autorisée).

Comment envoyer son dossier ?

Le dossier doit être transmis au Point Info Energie :

- Par mail :
  infoenergie@grandpoitiers.fr
  .
- En main propre à l'adresse suivante : Point Info Energie - 5A RUE DE PUYGARREAU 86000 POITIERS (inscrire la mention « confidentiel » sur l'enveloppe).
- Par voie postale avec accusé réception (en dernier recours) à l'adresse indiquée ci-dessus (inscrire la mention « confidentiel » sur l'enveloppe).

RÈGLEMENT COMPLET DU DISPOSITIF D'AIDES À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS L'HABITAT PRIVÉ (HTTPS://WWW.GRANDPOITIERS.FR/FILEADMIN/M%C3%A9DIAS_PAR_GROUPES_DE_CONTRIBUTEURS/HABITAT_ET_URBANISME/ESPACE_INFO_ENERGIE/R%C3%A9GLEMENT_2024.PDF)

Contact

Point info Energie de Grand Poitiers

05 49 30 20 54
Courriel

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30